

CONSEIL DE QUARTIER DU 22 mai 2018
REPUBLIQUE / LA PELOUSE
(Salle des Mariages)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 19h00 :

Pierre Marie GUENIER
Conseiller Municipal délégué en charge du budget

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

- I. Déplacements, transports : Comment désenclaver Montgeron ?
 - 1. Amélioration du RER D
 - 2. Un nouveau pont sur la Seine
 - 3. Départementalisation de la RN6
- II. Temps d'échange avec les habitants

DEPLACEMENTS, TRANSPORTS : COMMENT DESENCLAVER MONTGERON ?

AMELIORATION DU RER D

La situation actuelle est intenable. En effet, le RER D, qui comprend notamment 194 km de ligne et 5 bifurcations, est marqué par une ponctualité réellement défailante, surtout sur la branche Sud, et des conditions de transport dégradées.

Pour résoudre durablement ces difficultés, des investissements massifs, qui se concrétiseront à l'horizon 2025, ont été engagés dès 2016. Ils se traduiront par :

- Un nouveau matériel roulant (RER NG)
- Un nouveau système de signalisation (NExTEO)
- Une nouvelle offre de transport (GPE) avec une interconnexion à Vert-de Maison et Saint-Denis

Afin d'apporter une amélioration des conditions de transports à court terme sur la branche de Sénart, d'autres mesures ont parallèlement été prises pour augmenter dès maintenant le nombre de trains et diminuer le nombre de retards. Concrètement, les améliorations seront les suivantes :

- 7500 places supplémentaires chaque jour avec la mise en service d'un train supplémentaire par quart d'heure en pointe du matin (entre 7h et 7h45) ;
- 25% de retards en moins ;
- Une augmentation du nombre de trains le week-end et l'été par la combinaison de trois évolutions :
 - Un lissage de l'offre du samedi pour coller à la fréquentation constatée
 - Une fréquence renforcée dès 10h le dimanche (contre midi aujourd'hui)
 - Le décalage du début de la période d'allègement (dite de « plein été »), repoussée à la 4^e semaine de juillet. (Jusqu'alors, la période d'allègement « de plein été » débutait dès la 3^e semaine de juillet.)

UN NOUVEAU PONT SUR LA SEINE

Ce projet de nouveau pont sur la Seine, qui a depuis longtemps du mal à se concrétiser, émane pourtant de plusieurs constats qui font consensus :

- Un déficit de liaisons Est-Ouest qui fait de la Seine une coupure naturelle pénalisante ;
- Un accès difficile aux pôles d'Orly et du Plateau de Saclay ;
- Des franchissements de la Seine en nombre limité saturés aux heures de pointe.
- Un secteur soumis à de forts phénomènes de congestion dans les liaisons Nord-Sud (A6, RN7, RN6, RN19).

De plus, les études menées récemment prévoient une dégradation généralisée de la circulation d'ici 2025, marquée par :

- Un accroissement du trafic de 6 à 7 % ;
- Une augmentation générale de la congestion sur les deux rives, malgré des améliorations ponctuelles (RN6 en rive droite, aménagement de la tête de pont de Villeneuve, en centre-ville de Paray, achèvement du contournement Sud d'Orly) ;
- Des difficultés importantes sur la RN7 ;
- Un accroissement du trafic de transit en rive gauche (+14 % sur les voiries locales) ;
- Une dégradation significative des temps de parcours.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une perspective d'intérêt métropolitain de liaison Est - Ouest entre les grands pôles de développement du Nord Essonne (Plateau de Saclay, Massy, Val d'Yerres Val de Seine), et offrirait à notre territoire une liaison structurante, cohérente et lisible avec Orly.

Le nouveau pont, qui pourrait voir le jour au niveau de Port Courcel, faisant ainsi la liaison RD 118 – RN 6 (Valdoly):

- Calendrier
 - 2018 : étude de faisabilité
 - 2019 : concertation publique
 - 2021 : enquête publique
- Coût – financement
 - Estimation totale : 85 M€
 - 50 % de cofinancement des études dans les cadre du Plan anti-bouchon et pour changer la route (4M€ sur 8M€)
- Un projet inscrit au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et intégré au Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR)

DEPARTEMENTALISATION DE LA RN6

L'Etat n'assumant plus ses missions d'entretien du réseau routier national, notamment de la RN6, le Département de l'Essonne a proposé que celle-ci soit départementalisée.

L'Etat venant de donner son accord pour que cette perspective soit étudiée, des négociations sont maintenant en cours.

La problématique de la fréquence des bus dans l'avenue de Sénart demeure.

On ne peut malheureusement pas imaginer mettre en place une fréquence différente en fonction du moment de la journée. Celle-ci est imposée par Ile-de-France mobilités en fonction des arrivées et départs des RER.

Même si le comptage effectué montre qu'à certains moments de la journée, il y a peu de fréquentation à l'arrêt de l'avenue de Sénart, ce n'est toutefois pas le cas pour d'autres arrêts de la ligne. La ligne P est en effet une ligne qui fonctionne très bien et qui a vu sa fréquentation augmentée.

Après la réunion de concertation organisée le 10 avril 2018 avec les riverains de l'avenue de Sénart, quand les travaux d'aménagement débuteront-ils ?

Les travaux débutent. Il est prévu également la plantation d'arbres.

Est-il envisagé une mise à niveau des quais de la gare et, éventuellement comme cela est le cas à Yerres, un ascenseur ?

Oui, les travaux débuteront en 2019 et vont durer 18 mois. Sont prévus le rehaussement des quais, l'installation d'un ascenseur permettant l'accès à la gare et la mise aux normes « PMR » (personnes à mobilité réduite) des quais.

Une des solutions à l'engorgement des routes est le télétravail. Or à Montgeron la fibre n'est pas accessible à tous.

Le télétravail est une chance extraordinaire pour notre territoire, qui connaît un des plus faibles taux d'emploi du secteur. Vivre et travailler sur Montgeron seraient une vraie chance pour les habitants, pour la Ville et ses commerçants puisqu'il est démontré que les personnes, dans ce cas, consomment sur leur lieu de travail.

En ce qui concerne le déploiement de la fibre, il y a neuf ans, l'Etat a fixé les règles du jeu en décidant que :

- pour les zones très denses, la concurrence totale prévaut (chaque opérateur pouvant proposer la fibre, c'est le cas par exemple de Paris et des grandes villes) ;
- pour les zones rurales, la collectivité publique est responsable du déploiement ;
- pour les zones moyennement denses, comme Montgeron, l'Etat a arbitrairement réparti le déploiement entre Orange (comme dans l'ex-val d'Yerres) et SFR (dans l'ex Val de Seine) entre les territoires.

Du côté d'Orange, les délais sont plutôt tenus, ce qui n'est pas le cas pour SFR. C'est pourquoi nous mettons la pression sur cet opérateur pour qu'il continue à avancer. Actuellement 60 % de la ville est fibrée.

Nous avons rendez-vous avec le Président de SFR fin juin concernant les nouveaux engagements qu'il doit prendre publiquement pour le déploiement de la fibre sur Montgeron d'ici décembre 2018, engagement pris par SFR vis-à-vis de l'Etat. Jusque-là, la Ville ne peut engager aucune procédure à l'encontre de SFR.

Quelques mètres seulement après le rond-point de Villeneuve-St-Georges, en direction de Paris, se trouve un feu tricolore qui génère de nombreux accidents et engendre des bouchons. Est-il envisagé de supprimer ou décaler ce feu ?

Mme le Maire de Villeneuve-Saint-Georges a insisté pour que ce feu tricolore soit installé afin de permettre aux piétons de traverser, le passage souterrain étant peu sécurisé. Actuellement ce feu se met au rouge à la demande ce qui pénalise effectivement la circulation. Une temporisation a été demandée.

Sur Montgeron l'inscription des enfants en centres de loisirs doit être faite longtemps à l'avance. Serait-il possible de prévoir les inscriptions jusqu'à la semaine précédant la date des vacances ? Beaucoup de parents n'ont pas un emploi du temps fixe.

Pour tout le périscolaire, c'est possible jusqu'au vendredi de la semaine précédente en passant par le portail Famille.

Quand on vient de la rue du Plateau vers la rue du Clos Galant, le stationnement des véhicules sur le trottoir est infernal.

Même si la matérialisation n'existe pas, le Code de la route interdit les stationnements dans les virages. La Police municipale va prévoir des contrôles pour rappeler le principe puis verbaliser.

Rue Povoia de Varzim des voitures stationnent dans le virage en S ce qui est interdit. La présence d'un bac en pierres oblige souvent, notamment lors de la floraison, les piétons à marcher sur le trottoir. Par ailleurs, afin de récupérer des stationnements serait-il possible de réduire la ligne jaune entre la rue Charles Vaillant et Povoia de Varzim ?

La Ville va essayer de réduire la bande jaune et des contrôles de stationnement vont être réalisés par la Police municipale sur plusieurs semaines.

Le panneau « stop » rue Raymond Paumier est masqué par des branches.

Les services de la Ville vont procéder à l'égouttage nécessaire.

Depuis l'aménagement des chicanes, l'avenue de Sénart est devenue plus dangereuse car des automobilistes roulent à vive allure pour passer les chicanes. La limitation à 30km/h n'est que rarement respectée. Est-il possible de procéder à la pose de dos d'âne, seul moyen de garantir le respect de la limitation de vitesse ?

De nombreux relevés de vitesse ont été faits avant et après la pose des chicanes ainsi que des contrôles radar. Ils ont permis de vérifier que la vitesse a réellement baissé. Le passage en zone 30 permet quant à lui de verbaliser efficacement car il permet de réduire le delta de vitesse pour verbalisation.

S'agissant des dos d'ânes, ils posent un réel problème d'acceptation par les riverains. Seul un emplacement a ainsi été identifié pour la pose d'un coussin berlinois ; là où il n'était pas possible de créer des chicanes.

Enfin, ils sont très inconfortables pour les bus. Les riverains lors de réunions de concertations les ont refusés pour toutes ces raisons d'où la pose de chicanes et d'écluses. En tout état de cause, il n'y aura malheureusement pas d'aménagement « miracle ».

Des potelets sont descellés avenue de la Grange.

Les services de la Ville vont intervenir.

**Les employés SUEZ sont pour la plupart irrespectueux du code de la route avenue de Sénart.
La mairie a-t-elle les rappeler à l'ordre ?**

Mme le Maire a rencontré le Directeur de SUEZ de Montgeron, qui s'est engagé à sensibiliser ses agents sur ce point. Un courrier de sa part informant les riverains doit être prochainement adressé.